



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai, à 19h00, le conseil municipal de la commune de COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Coux et Bigaroque, sous la présidence de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Étaient présents : Mme Sandrine BERLAND, M. Yannick BESSE, M. Jean-Pierre CHAUMEL, M. Jean-Louis CHAZELAS, Mme Geneviève DELALANDE, M. Jean-Jacques DEMAISON, Mme Anne-Marie DE WALIS, M. Denis FORTUNEL, Mme Edwige GAREL, Mme Stéphanie LAFON, M. Christophe LEGER, M. Pascal MARADENE, M. Jacques MIGNIOT, Mme Elodie TELECHEA.

Procurations : Mme Mady BALAT en faveur de M. Jean-Louis CHAZELAS.

Secrétaire : M. Jacques MIGNIOT.

Le procès-verbal du 7 avril 2025 a été approuvé.

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2025-021 : Transfert de la compétence Production eau potable du SIPEP Vézère Dordogne au SMDE 24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIPEP Vézère Dordogne en date du 24/03/2025 visée en Préfecture le 25/03/2025. Cette délibération porte sur le transfert de la compétence Production eau potable du SIPEP Vézère Dordogne au SMDE 24,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** favorablement pour que le SIPEP Vézère Dordogne transfère au SMDE 24, à effet du 01/01/2026, la compétence production de l'eau. Ce transfert constitue un transfert total de la compétence eau potable du SIPEP Vézère Dordogne vers le SMDE 24, et entraîne la dissolution concomitante du SIPEP Vézère Dordogne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° CN-DEL-2025-022 : Décision modificative n°1 - budget principal - virement de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité a reçu un reliquat de facture du SDE24 concernant des travaux d'effacement de réseaux à Lanceplaine, effectués en 2022.

N'ayant pas connaissance de ces factures, les crédits n'ont pas été inscrits au budget 2025 et ne permettent pas de payer la facture.

Le maire propose donc d'effectuer un virement de crédits depuis le compte 2116 (cimetières) vers le compte 2041582 (autres groupements – bâtiments et installation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		7 000,00		
Autres grpts - Bâtiments et installat°	2041582(204)	7 000,00		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID		-7 000,00		
Cimetières	2116(21)	-7 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait un point concernant les travaux d'aménagement du bourg. La signalétique est actuellement en train d'être mise en place (panneaux, marquage au sol). Le mobilier urbain va être prochainement installé (potelé, barrière, jardinière). Les fleurs seront quant à elles, plantées à l'automne. Quelques aménagements paysagers seront effectués avant cet été.

Concernant le voyage à Schœnau, 26 personnes sont actuellement inscrites.

Le comité des fêtes nous informe sur sa future festivité : fête de la musique le 21 juin.

Cérémonie du 8 mai : 9 h 00 à Mouzens et 10 h 30 au Coux.

Prochain conseil municipal : lundi 2 juin 2025 à 19 h 00.

Séance levée à : 20 h 00 mn

Le maire,
Jean-Louis CHAZELAS

Le secrétaire de séance,
Jacques MIGNIOT